

Pour gérer une pharmacie, il est nécessaire de posséder des connaissances juridiques de base. Des lois et ordonnances entrent en vigueur, sont amendées, modifiées ou supprimées. En tant que pharmacienne/pharmacien disposant de l'autorisation d'exercer, vous vous êtes engagé(e) à connaître et à appliquer ces lois.

Si vous avez obtenu votre diplôme fédéral depuis un certain temps et **n'êtes pas sûr(e) de maîtriser la législation actuelle**, profitez de ce cours d'une journée pour remettre à niveau vos connaissances juridiques.

Bases juridiques - est une formation d'une journée qui vous

- donne un aperçu des lois que vous devez appliquer actuellement en pharmacie
- donne des informations pratiques et des conseils pour exercer votre profession au quotidien
- fournit des informations pour faciliter vos contacts avec les autorités
- donne l'occasion d'échanger avec vos collègues

Après la formation, vous

- connaissez la législation actuelle
- savez quels sont les points faibles et êtes en mesure de prendre les mesures qui s'imposent.

Groupe cible pour la participation au séminaire

- Vous dirigez une pharmacie
- Vous exercez des fonctions d'un(e) adjoint(e)
- Vous êtes titulaire d'un diplôme étranger ou vous avez obtenu votre diplôme suisse avant 2000

FPH:

- Vous recevrez début décembre via Infocenter une liste de tous les séminaires accrédités FPH. Merci pour votre patience

